

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
1 / 12

**Nom du produit :**

**Protecteur de joint**

**Code du produit :**

**2802 (0,2 l)**

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit :

**Protecteur de joint**

UFI :

-

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes:

Pour l'imprégnation des joints cimentaires

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Société

BAUHAUS Fachcentren AG

Rue :

Sägetstrasse 5

Code pays/Code postal/Commune :

CH – 3123 Belp/Bern

Téléphone :

+41 (0) 31 818 11 60

Téléfax :

+41 (0) 31 818 11 69

E-Mail de la personne compétente responsable:

[reach@fala.de](mailto:reach@fala.de)

Service chargé des renseignements :

Département de la sécurité des produits et du développement

Producteur / fabricant responsable :

Patina-Fala Beizmittel GmbH

Rue :

Stahlstrasse 5

Code pays/Code postal/Commune :

D – 30916 Isernhagen H. B.

Téléphone :

+49 (0) 511 973 86 29

Téléfax :

+49 (0) 511 973 86 40

E-Mail de la personne compétente:

[reach@fala.de](mailto:reach@fala.de)

Service chargé des renseignements :

Département de la sécurité des produits et du développement

Contact, E-Mail :

[info@patina-fala.de](mailto:info@patina-fala.de)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Renseignement en cas d'urgence :

Tox Info Suisse, anciennement Centre suisse d'information toxicologique, CSIT tél. 145 (24 h), [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

Giftinformationszentrum-Nord (Centre d'information toxicologique), Robert-Koch-Str. 42, D - 37075 Göttingen, Allemagne  
Tel.: +49 (0) 5 51 1 92 40

---

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
2 / 12

Nom du produit :

Protecteur de joint

Code du produit :

2802 (0,2 l)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce produit ne répond à aucun critère de classification dans une classe de danger selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Substance ou mélange non dangereux selon CLP-VO

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Picto-gramme(s) de danger:

Aucun étiquetage requis selon le CLP-VO, car il n'y a pas de mélange / substance dangereux (voir 2.1)

-

Mention(s) d'avertissement:

-

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: -

#### Mentions de danger :

-

#### Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

### 2.3 Autres dangers

-

---

## RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	Conc.%(w/w)	Identification	SCL / M-Facteur	Classification 1272/2008 (CLP)
-				

Pour l'explication des abréviations (par exemple les phrases H) voir RUBRIQUE 16.

RÈGLEMENT (CE) No.  
648/2004; DetVO

Autres composants :

Autres informations :

Benzisothiazolinone, laurylamine dipropylènediamine,  
pyrithione de sodium.

polymère fluoré, plastique

-

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
3 / 12

Nom du produit :  
Code du produit :

Protecteur de joint  
2802 (0,2 l)

**REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59).** Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Le produit contient des agents d'imprégnation pour l'hydrophobisation et l'oléophobie.

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les problèmes persistent, consultez un médecin.

Après contact avec la peau :

Mit viel Wasser und Seife gründlich waschen. Verschmutzte Kleidung und Schuhe entfernen. Bei anhaltenden Beschwerden einen Arzt aufsuchen.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux ouverts 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche à l'eau claire et boire peu d'eau. Ne pas faire vomir. Voir un docteur. Emportez la fiche de données avec vous

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible. Présentez la fiche de données de sécurité au médecin pour information.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

La substance elle-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction :

Jet d'eau pulvérisée, mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brouillard de pulvérisation (eau).

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau complet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
4 / 12

Nom du produit : **Protecteur de joint**  
Code du produit : **2802 (0,2 l)**

En cas d'incendie, des gaz dangereux peuvent être dégagés: oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>) autres produits de pyrolyse toxiques (contenant du fluor).

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection.

### 5.4 Informations Complémentaires

Évitez la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol. Évitez tout contact avec la peau en portant des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évitez tout contact avec le produit et toute inhalation de vapeurs pouvant être produites. Évitez tout contact avec la peau en gardant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez la pénétration du produit dans l'eau et le sol. Couvrez le système d'égout pour empêcher le produit de pénétrer dans le système d'égout. Envoyer pour une élimination ordonnée.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure). Recueillir dans les conteneurs prévus pour l'élimination conformément à la réglementation locale.

### 6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES:

Observez les mesures de protection dans les rubriques 7, 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne laissez pas les récipients ouverts. Respectez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation / informations sur le produit. Appliquer les procédures de travail conformément aux instructions d'utilisation.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Température de stockage recommandée: température ambiante. Conserver dans un endroit frais, à l'abri du gel et sec. Stocker conformément à la réglementation locale

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
5 / 12

Nom du produit : **Protecteur de joint**

Code du produit : **2802 (0,2 l)**

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des médicaments, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Conservez uniquement dans son emballage d'origine

Classe de stockage (LK, voir chapitre 16): 10/12

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés. Température de stockage recommandée: température ambiante. Conserver dans un endroit frais, à l'abri du gel et sec. Stocker conformément à la réglementation locale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pour plus d'informations, veuillez consulter notre fiche technique.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Ingrédients	CAS-Nr.	ml/m <sup>3</sup>	mg/m <sup>3</sup>	Source
-	-	-	-	-

SDB = Fiche de données de sécurité

KZGW = Valeur à court terme (Limite pour l'exposition à court terme): Valeur limite à ne pas dépasser, sauf indication contraire, basé sur une durée de 15 minutes.

### Valeurs DNEL et PNEC pertinentes

Il n'y a pas de valeurs DNEL / PNEC pour le mélange, ni pour les ingrédients concernées.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire :

Non requis lorsqu'il est utilisé comme prévu.

Protection des mains :

Pas obligatoire. Porter des gants de protection appropriés si la peau est menacée par un travail humide (TRGS 531).

Matériau des gants

Par exemple, du nitrile de catégorie III. Sélectionnez des gants selon EN 374. Noter les informations du fabricant sur la

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
6 / 12

**Nom du produit :** Protecteur de joint

**Code du produit :** 2802 (0,2 l)

perméabilité et les temps de passage,  
ainsi que les conditions particulières sur le  
lieu de travail (charges mécaniques, durée  
de contact)

Protection des yeux :

Pas obligatoire.

Protection du corps :

Vêtements spéciaux de protection.

---

## **RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune clair, légèrement trouble
Odeur :	légère

pH :	5 à 20°C (conc.)
point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
Point d'éclair :	Non applicable.
taux d'évaporation:	Non déterminée.
inflammabilité:	Incombustible.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Non applicable.
pression de vapeur	Non déterminée.
densité de vapeur:	Non déterminée.
densité relative	Donnée non disponible
densité	1,0 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
solubilité(s)	Non déterminé.
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
température de décomposition:	Non déterminé.
viscosité;	Non déterminé.
propriétés explosives	Non applicable.
propriétés comburantes.	Non applicable.

### **9.2 Autres informations**

-

---

## **RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées  
des stockage. Pas de réactions dangereuses  
connues dans les conditions normales  
d'utilisation.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun produit de décomposition connu dans  
des conditions normales

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
7 / 12

Nom du produit :

Protecteur de joint

Code du produit :

2802 (0,2 l)

**10.4 Conditions à éviter**

Ne pas mélanger avec des produits (Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage). Ne pas chauffer

**10.5 Matières incompatibles**

Voir. 10.1.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Voir. 5.2

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
-				

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Mutagénicité sur les cellules germinales;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Cancérogénicité;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité pour la reproduction;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
8 / 12

Nom du produit : **Protecteur de joint**  
Code du produit : **2802 (0,2 l)**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Danger par aspiration:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

### 11.2 Les autres informations

Le produit a été évalué conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 et classé en conséquence (voir RUBRIQUE 2).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la Rubrique 2). Les résultats des tests pour le mélange ne sont pas disponibles.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
-				

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Le mélange ne contient aucun agent tensioactif, s'il est utilisé comme prévu, le produit n'atteindra pas les stations d'épuration.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit, emballage complètement vide:

Le produit, les quantités résiduelles et les emballages non nettoyés doivent être éliminés en tant que déchets dangereux et remis à une entreprise d'élimination reconnue (voir ci-dessous). Ne jetez pas le produit dans les eaux usées.

Élimination de l'emballage

Les emballages nettoyés et complètement vidés peuvent être jetés avec les ordures



**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
9 / 12

**Nom du produit :** Protecteur de joint  
**Code du produit :** 2802 (0,2 l)

Dispositions applicables

ménagères. Éliminez les emballages contaminés comme le produit. Régulation du 04.12.2015 sur la prévention et l'élimination des déchets (Régulation sur les déchets, VeVA; SR 814.600), Régulation sur la circulation des déchets du 22 juin 2005 (VeVA; SR 814.610), Régulation du UVEK du 18 octobre 2005 sur les listes à la mouvement des déchets; SR 814.610.1

Conformément à l'article 4, paragraphe 2, de l'ordonnance, les déchets dangereux ne peuvent être remis qu'aux organismes habilités à recevoir ces déchets (agent de retour, entreprise d'élimination ou agence de recouvrement).

---

## **RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

**Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)**

Pas de marchandises dangereuses.

- 14.1 Numéro ONU
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4 Groupe d'emballage
- 14.5 Dangers pour l'environnement :
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport maritime IMDG/GGVSee**

Pas de marchandises dangereuses.

- 14.1 Numéro ONU
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4 Groupe d'emballage
- 14.5 Dangers pour l'environnement :
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport aérien ICAO/IATA**

Pas de marchandises dangereuses.

- 14.1 Numéro ONU
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4 Groupe d'emballage
- 14.5 Dangers pour l'environnement :
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
10 / 12

Nom du produit : **Protecteur de joint**  
Code du produit : **2802 (0,2 l)**

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

---

## **RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**La teneur en composés organiques volatils (COV)** 0 % w/w (0,0 kg COV/kg produit)

**L'indication de la classe de risque pour les eaux** Classe B

**Catégorie d'utilisateur** Utilisateur privé, utilisateur commercial

**RÈGLEMENT (CE) No. 648/2004** Le produit remplit les critères définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004

**RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 : Annexe XIV, REACH Art. 57** Substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes): Non applicable  
Non applicable

**Substances extrêmement préoccupantes contenues dans ce produit (liste des substances candidates; Annexe 3)**

**Autorisations conformément au titre VII du règlement (CE) no 1907/2006** Aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Limite d'utilisation : Aucune

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indication des modifications:**

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version 1.0 / 31.03.2016

**16.2 Abréviations et acronymes:**

**ADR** Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Nations unies, Commission économique pour l'Europe, ADR 2017.

**ADN** Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures Version révisée de 2014. ISBN 979-10-90735-12-5

**CLP** Classification, étiquetage et emballage (**C**lassification, **L**abelling and **P**ackaging)

**Convention MARPOL** Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, Marpol 73/78 — Édition consolidée 2006, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4216-7.

**DNEL** Niveau d'exposition au-dessous duquel la substance ne porte pas atteinte à la santé (« **Derived no effect level** »).

**ECHA** Agence européenne des produits chimiques (**E**uropean **C**hemicals **A**gency, <http://echa.europa.eu>)

**Facteur M** Facteur de multiplication (cf. article 2, al. 34, du règlement UE-CLP). Facteur appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique – toxicité aiguë de la

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
11 / 12

**Nom du produit :**

**Protecteur de joint**

**Code du produit :**

**2802 (0,2 I)**

catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1 – et utilisé obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente.

**IMDG** Code maritime international des marchandises dangereuses, Organisation maritime internationale, édition 2006, ISBN 978-92-8001-4214-3.

**MEPC.2/Circulaire** MEPC.2/Circulaire (MEPC/CPEM : comité de protection du milieu marin de l'OMI), « Classement provisoire en catégories des substances liquides », version 14, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Normes CEN** Comité européen de normalisation, cf.: <https://www.cen.eu/Pages/default.aspx>;  
<http://ec.europa.eu/growth/single-market/european-standards/>

**OACI** Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, Association internationale du transport aérien, IATA, édition 2007-2008.

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques ([www.oecd.org/](http://www.oecd.org/))

**PBT** Persistant, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative and toxic)

**PNEC** Concentration d'une substance au-dessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d'effets nocifs sur l'environnement (concentration prédite sans effet, Predicted no effect concentration)

**REACH** Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

**Recueil IBC** Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (recueil IBC), édition 2007, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4226-6.

**Règlement UE-CLP** Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, JO L 353 du 31.12.2008.

Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-CLP, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour les annexes I à VII du règlement UE-CLP, la version figurant à l'annexe 2, ch. 1, OChim.

**Règlement UE-REACH** Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, JO L 396 du 30.12.2006, p. 1. Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-REACH, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour l'annexe II du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 2, ch. 3, OChim ; Pour les annexes VI à XI du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 4 OChim.

**RID** Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses Annexe 1 de l'appendice B (règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises) de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires, version applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (<http://www.otif.org/index.php?L=1>)

**SUVA** Assurance-accidents suisse ([www.suva.ch](http://www.suva.ch))

**SVHC** Substances extrêmement préoccupantes (substances of very high concern)

**UE** Union européenne

**Valeurs VME/VLE (valeurs limites d'exposition aux postes de travail)** La liste des valeurs VME/VLE suisses aux postes de travail: (<https://www.suva.ch/fr-ch/praevention/sachthemen/berufskrankheiten-und-deren-verhuetzung>)

**vPvB** Très persistant et très bioaccumulable (very persistent and very bioaccumulative)

### 16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Les lois et les ordonnances suisses peuvent être consultées gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/bundesrecht/systematische-sammlung.html>

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :  
27/05/2021

Révision :  
Version 2.0\_CH-F, 17.05.2021

Page :  
12 / 12

Nom du produit : **Protecteur de joint**  
Code du produit : **2802 (0,2 l)**

Organe de notification des produits chimiques  
[www.anmeldestellechem.admin.ch](http://www.anmeldestellechem.admin.ch)

### 16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: la méthode de calcul

Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

### 16.5 Texte des phrases

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

-	
---	--

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

-	
---	--

### 16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel